

NOM DE L'ÉQUIPE (OBLIGATOIRE) :

..... Challenge Inter-Entreprise : 0 oui 0 non

INSCRIPTIONS:

En ligne : www.milesrepublic.com

Par courrier, accompagné du PPS ou N° licence, et chèque de 36 € (3x12 €) par équipe avant le jeudi 17 octobre 2024, adresser à :

KIWANIS chez Mr et Mme SEGONDY, 3 impasse des Lentisques 11100 Narbonne

Pas d'inscription sur place le jour de l'épreuve.

1^{er} Relayeur :

Nom et Prénom :

Adresse mail :

Sexe : 0 Féminin 0 Masculin 0 Handicap

Date de naissance : ..././.....

N° Licence : ou PPS (moins de 3 mois) : 0 oui

2^{ème} Relayeur :

Nom et Prénom :

Adresse mail :

Sexe : 0 Féminin 0 Masculin 0 Handicap

Date de naissance : ..././.....

N° Licence : ou PPS (moins de 3 mois) : 0 oui

3^{ème} Relayeur :

Nom et Prénom :

Adresse mail :

Sexe : 0 Féminin 0 Masculin 0 Handicap

Date de naissance : ..././.....

N° Licence : ou PPS (moins de 3 mois) : 0 oui



OUVEILLAN

COURSE PÉDESTRE 8KM

SAMEDI 19 OCTOBRE 2024

Au profit des enfants déficients visuels du Languedoc Roussillon

Lots à gagner
Buvette

Récompenses
Tirage au sort



14^E
ÉDITION

8H45 : DÉPART MARCHE NORDIQUE
9H15 : DÉPART COURSE RELAIS DE 3
9H30 : DÉPART MARCHE LOISIR



Inscriptions :
en ligne : www.milesrepublic.com ou par courrier adresser à KIWANIS Gruissan Terres d'Occitanie,
chez Mr et Mme SEGONDY, 3 impasse des Lentisques 11100 Narbonne
Pas d'inscription sur place le jour de l'épreuve.
Renseignements au 07 88 34 83 94 et au 06 03 06 51 15

REGLEMENT DU RELAIS 8 Km X 3

Article 1: le Relais se dispute sur un nouveau parcours de 8 km sans grande difficulté, accessible à tous les niveaux de pratique. Les trois relayeurs de chaque équipe effectuent le même parcours à tour de rôle.

Article 2: les équipes de 3 relayeurs sont constituées librement: clubs, licenciés ou non, villages, associations...la course est également ouverte aux déficients visuels, guidés ou non. Compte tenu des distances, les cadets sont autorisés à participer avec autorisation parentale et PPS.

Article 3: le passage du relais s'effectuera par simple touche de main devant le chronométrateur.

Article 4: les inscriptions sont prises pour le relais, accompagné d'attestation PPS (Parcours Prévention Santé de moins de 3 mois, en ligne sur www.pps.athle.fr/) ou N°Licence, et chèque de 36 € (3x12 €) par équipe Avant le jeudi 17 octobre 2024.

en ligne : www.milesrepublic.com

ou par courrier adresser à :

KIWANIS Gruissan Terres d'Occitanie, chez Mr et Mme SEGONDY, 3 impasse des Lentisques, 11100 Narbonne

Pas d'inscription sur place le jour de l'épreuve.

Article 5 : ravitaillement sur le parcours.

Article 6 : le départ est prévu à 8H45 pour la marche nordique, 9h15 pour le relais et 09h30 pour la marche loisir à Ouveillan sur le parking de la cave coopérative.

Remise des dossards à partir de 7 h, même lieu.

Article 7 : le **parcours** sera balisé et des signaleurs seront présents en plusieurs points du parcours. Les participants doivent respecter le code de la route. Des secours seront présents au départ et à l'arrivée.

Article 8 : Tout participant s'engage sous sa propre responsabilité et devra être en possession d'une licence ou d'un PPS de moins de trois mois FFA (athlé compétition, Athlé running, athlé entreprise ou un pass running), FF TRIATHLON, FFCO, FFPM, UFOLEP (portant la mention athlétisme), UNSS, UGSEL. Tout membre d'une autre fédération devra fournir une attestation PPS de moins de 3 mois. Tout mineur devra être en possession d'une autorisation parentale.

Inscription libre pour la marche loisir.

Article 9 : si un coureur participe au Relais dans deux équipes différentes, il ne pourra être récompensé qu'une seule fois et cela entraînera le déclassement d'une des équipes au-delà des 3 premières places.

Article 10 : quatre classements par équipe seront effectués (3 premières équipes récompensées): scratch, mixte (1 ou 2 féminines), féminine et entreprise. Plusieurs tirages au sort, récompenseront de multiples individualités.

Article 11 : les lots ne sont pas cumulables. Si l'équipe est déjà récompensée dans un autre classement (général, mixte) seul le meilleur résultat sera retenu.

Article 12 : les organisateurs se réservent le droit de régler tous litiges ou réclamations concernant le classement, la composition des équipes...

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES

Article 1 : à l'occasion de la 14 -ème Edition du Relais "Courir pour un Regard11", un challenge interentreprises est organisé..

Article 2 : ce challenge a comme support le classement général du Relais.

Article 3 : un seul classement général sera effectué sans tenir compte des catégories et les 3 premières équipes seront récompensées.

Article 4 : pour pouvoir participer, l'équipe doit être inscrite régulièrement au Relais. Les 3 équipiers doivent obligatoirement appartenir à la même entreprise (au niveau local ou régional).

Article 5 : le capitaine de l'équipe devra s'engager sur l'honneur de l'appartenance de ses équipiers à la même entreprise en apposant sa signature sur le bulletin d'engagement au Challenge interentreprises.

Article 6 : pour plus de visibilité, le nom de l'équipe doit être celui de l'entreprise (exemple: EDF, Clinique X, Société Y, SNCF , Banque Z).

MARCHE NORDIQUE

Inscrite au Challenge Département de l'Aude, donnant droit à points pour tous les marcheurs ; lots pour les 3 premiers.

Inscription à 8 €, en ligne sur www.milesrepublic.com avant le jeudi 17 octobre 2024 : *inscription sur place le jour de l'épreuve 10 € ; PPS non obligatoire.*

MARCHE LOISIR

Pour les marcheurs, inscription sur site au prix de 5 € le 19/10/2024 dès 08H.